

Au Président du Conseil municipal
Monsieur Pascal RUBELI

Conseil municipal de la Ville de Genève
4 rue de La Croix Rouge
1204 Genève

Concerne : Immeuble sis au 37 rue de la Servette

Genève, le 20 février 2014

En tant que locataires de l'immeuble sis au 37 rue de la Servette, suite à l'article paru dans la Tribune de Genève du mercredi 19 février 2014, nous tenons à informer le Conseil municipal des points suivant.

- Contrairement à ce qui apparaît dans l'article de la Tribune de Genève, l'immeuble n'est pas insalubre. Par contre, comme tout bâtiment, il a besoin d'être entretenu régulièrement, ce qui apparemment n'a pas été fait depuis de nombreuses années, d'où son aspect vétuste. Nous aimerions savoir en quoi l'immeuble ne répond pas aux normes incendie (la cage d'escalier est large, l'immeuble est pourvu d'ouvertures pouvant permettre une évacuation d'urgence, il y a des extincteurs).
- Les appartements sont sains, confortables, agréables et jolis.
- Les loyers sont modérés et correspondent à nos petits revenus.
- L'immeuble n'est peut-être pas une perle architecturale, mais c'est un bel immeuble en pierre qui fait partie du patrimoine genevois, et constitue un ensemble harmonieux avec les immeubles voisins. A nos yeux, un immeuble tel que le 23 rue de la Servette ne présente, en effet, aucun intérêt architectural.
- Le projet de démolition/reconstruction a été signalé aux locataires, par lettre recommandée, une fois la décision prise, sans concertation avec les locataires, et sans s'informer à aucun moment de leurs besoins.
- Nous ne nous opposons pas à une rénovation, ni à une surélévation de l'immeuble mais nous ne comprenons pas cette volonté de le détruire, n'est-il pas préférable de chercher à conserver un immeuble bien conçu plutôt que de le détruire. Nous nous interrogeons sur le fait qu'il soit moins coûteux de détruire cet immeuble et en reconstruire un, plutôt que de le rénover.
- Nous nous sentons bien dans cet immeuble, certains d'entre nous y habitent depuis fort longtemps, nous y avons noué de bonnes relations de voisinage, voire amicales. Jeunes comme vieux apprécient cette atmosphère de respect mutuel et d'entraide.
- Nous sommes inquiets des conditions de notre relogement et, en tout état de cause, préférons rester au 37 rue de la Servette.

Pour ces raisons nous demandons que le projet de démolition/reconstruction de l'immeuble sis au 37 rue de la Servette soit abandonné.

Les locataires remercient le Conseil municipal d'avoir pris le temps de lire ce courrier et adressent à ses membres leurs salutations distinguées.

Genève, le 22 février 2014

Cher Monsieur Rubeli,

Vous voudrez bien trouver ci-joint une
pétition des locataires de l'immeuble du
37 rue de la Servette.

Les signataires demandent que cette pétition
soit portée à la connaissance du conseil
municipal lors de la prochaine séance plénière
ordinaire.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations
les plus distinguées

David Robin

- Copie transmise à la "Tribune de Genève"

Servette

Une vieille bâtisse dresse Barazzone contre Pagani

Une fondation veut reconstruire un immeuble pour y faire des logements sociaux. Pagani refuse, Barazzone fulmine

Christian Bernet

«Ce recours est inadmissible. La Ville de Genève gaspille les deniers publics et bloque la construction de logements indispensables à la population.» Le conseiller administratif PDC Guillaume Barazzone ne décolère pas contre son collègue Rémy Pagani, d'Ensemble à gauche. Motif: le responsable des Constructions vient d'acter la justice pour s'opposer à un projet de démolition-reconstruction dans le quartier de la Servette.

Le patrimoine contre les logements sociaux, ainsi semble se résumer cette affaire. L'immeuble en question se situe au 37, de la rue de la Servette, à gauche en montant. Il est propriété de la Fondation Jean Dutoit, qui construit et gère des HBM, soit des habitations bon marché, les moins chers des logements sociaux. Le 37, rue de la Servette, elle l'a hérité de la débâcle de la Banque cantonale, avec ses défauts d'entretien.

L'immeuble est en piteux état, comme le relève Bertrand Reich, vice-président de la fondation. «Nous avons fait faire un audit. Il s'avère que le bâtiment ne répond pas aux normes et qu'une mise en conformité représenterait des frais disproportionnés.» La police du feu a confirmé ce diagnostic. En ajoutant que même avec beaucoup d'argent, il serait impossible de faire respecter les normes incendie.

Plus haut, moins cher

La fondation a donc choisi l'option de démolir pour tout refaire. Ce faisant, elle va construire plus haut et plus profond dans la cour. «Nous allons doubler la surface totale et passer de 13 à 21 appartements, relève Bertrand Reich. Ainsi, le coût au mètre cube est moins cher pour une démolition-

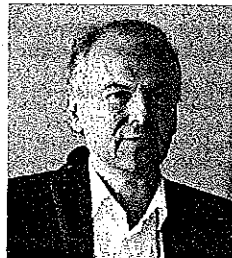


Le 37, rue de la Servette doit être démolit. Il sera remplacé par un immeuble de logements sociaux.



«C'est inadmissible. On bloque la construction de logements sociaux»

Guillaume Barazzone
Conseiller administratif



«On va créer un précédent. Des privés vont faire pareil pour pouvoir relouer très cher»

Rémy Pagani
Conseiller administratif

reconstruction que pour une surélévation. Et les loyers seront bas.»

Mais le projet ne convient pas à la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS), qui émet un préavis négatif. Celle-ci relève que l'immeuble fait partie d'un «ensemble» au sens

de la loi Blondel sur les ensembles du XIX^e siècle. Par ailleurs, à la suite de plusieurs surélévations le long de la Servette, elle a fixé en 1986 un épannelage maximum pour la hauteur des bâtiments, afin de conserver une certaine harmonie dans la rue. Avec sept

étages sur rez, le projet dépasse légèrement cette limite.

La Ville de Genève a repris ces arguments dans son recours. Qui sont contestés par la fondation. «La loi Blondel ne s'applique pas ici, affirme Bertrand Reich. D'ailleurs, cet ensemble est pour le moins disparate et il n'y a pas de raison de le conserver d'un point de vue du patrimoine.»

«Créer un précédent»

Mais Rémy Pagani en fait aussi une question de principe. «On va créer un précédent. Des privés vont faire pareil: démolir et reconstruire pour pouvoir relouer très cher après la durée de contrôle des loyers. C'est la porte ouverte à la spéculation.» Rémy Pagani se dit toutefois ouvert à une rénovation-surélévation.

«Cet immeuble est délabré, insalubre et sans intérêt architectural, rétorque Guillaume Barazzone. Avec ce projet, on embellit la ville et on offre davantage de logements sociaux.» L'élue rappelle que la Ville de Genève possède de nombreux appartements vétustes. «Nous devons concentrer nos efforts sur la rénovation et la construction de nouveaux logements, et arrêter les combats stériles.»

Policiers violents: Genève et la Suisse condamnés

Les justices fédérale et genevoise avaient classé, à tort, la plainte d'un homme rudoïé par la police

Kalifa aura lutté huit ans. En septembre 2013, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) avait donné gain de cause à ce Burkinabé rudoïé par la police genevoise le 2 mai 2005 à la Jonction. Hier, la Grande Chambre de la CEDH a rejeté le recours de la Suisse. Le jugement est définitif, se réjouit Me Pierre Bayenet, avocat du plaignant et candidat au poste de procureur général.

Les magistrats de Strasbourg sanctionnent la justice helvétique qui avait classé à tort la plainte du jeune Africain, vivant à Genève. La Suisse est donc condamnée à lui verser 25 700 euros d'indemnité, pour dommage matériel, tort moral et frais d'avocat.

Kalifa est de sortie sur l'ex-site alternatif d'Artaimis le 2 mai 2005. Il attend un ami. Soudain, deux gendarmes s'approchent de lui.

Le trentenaire, qui travaille comme bagagiste dans un hôtel de la place, présente son permis de séjour aux agents. Le ton monte. «Ils m'ont dit de me coucher, explique-t-il à l'époque dans nos colonnes. Comme j'ai refusé, ils ont commencé à me frapper avec leurs matraques. L'un d'eux m'a serré le cou en criant: «Sale nègre, je vais te tuer!» Dans le feu de l'action, il mord un des policiers «pour se dégager». Après cette arrestation musclée et une clavicule fracturée, Kalifa décide de se battre en justice. Premier coup dur, il perd son emploi en raison de ses douleurs à l'épaule. Puis sa plainte est classée sans suite par l'ex-procureur général Daniel Zappelli. Le Tribunal fédéral (TF) oblige la justice genevoise à reprendre son enquête, incomplète aux yeux de la CEDH. Mais en 2011, le TF approuve lui aussi le classement. Pour la CEDH, «les modalités d'intervention des gendarmes dans leur ensemble révèlent un usage disproportionné de la force». Fedele Mendicino

«Il faut s'unir à l'Europe ou quitter la Suisse»

Fâché par le «oui» du 9 février, un professeur d'université propose deux pistes: l'adhésion à l'Union européenne ou la sécession

«La Suisse tourne le dos à l'Europe. Et si nous tournons le dos à la Suisse? C'est, en substance, ce qu'avance Nicolas Levrat, directeur du Global Studies Institute de l'Université de Genève, dans sa chronique parue hier dans *Le Temps*. Une proposition provocatrice, même si le professeur a, en réalité, une préférence pour une adhésion à l'Union européenne.

Nicolas Levrat, pourquoi serait-il impossible de poursuivre dans la voie bilatérale?

Il faut se souvenir que cette voie est une solution trouvée pour concilier les besoins de l'économie, une certaine vision de l'Europe, avec les réticences de l'UDC. Le problème, c'est qu'elle ne cesse d'être remise en question par l'UDC, comme on l'a vu le 9 février. Après ce vote, le bricolage va réellement devenir extrêmement difficile.

L'adhésion est-elle réellement, actuellement, une piste réaliste?

Il est vrai qu'on n'y viendra pas très vite. Mais imaginons que, dans deux ans, on ait beaucoup d'appartements libres à Genève,



une économie au ralenti et des finances cantonales catastrophiques. Car je suis certain que l'impact économique sera énorme. Alors là, oui, on pourrait y venir.

L'option de la sécession vous paraît-elle souhaitable?

Je préfère nettement la première option. Je suis conscient qu'un divorce présente des risques et que ce serait très compliqué. Toutefois, si on ne parvient pas à convaincre les Suisses d'adhérer, il faudra y songer avec tous ceux qui ont refusé l'initiative de l'UDC. Ce sont nos valeurs fondamentales qui sont en jeu. Propos recueillis par Eric Budry

Six cents tags dans les rues, la Ville porte plainte

En marge du rassemblement de jeunes vendredi, suite au résultat des votations du 9 février, de nombreux murs ont été tagués

Le rassemblement de jeunes opposés à l'initiative UDC «Contre l'immigration de masse», vendredi soir, a laissé des traces. Quelque 500 tags selon la Voirie. Des inscriptions parfois violentes – «un clic une balle», «on ira cramer vos bouanes» – posées à même les murs, routes ou encore vitrines, le long de l'itinéraire emprunté par le cortège entre la place des Volontaires, devant l'Usine, la gare et les



Des inscriptions sur un mur de la rue Terreaux-du-Temple. 1014

travaillant au nettoyage durant demande de financer ces réparations.

propos inscrits sur les murs. Il rappelle en revanche que «tout acte de vandalisme est inadmissible».

«Dans ce type de rassemblement, les tags ne sont en aucun cas un mot d'ordre, réagit Pablo Cruchon, permanent politique de solidarité, dont le groupe «jeunes» a participé à l'appel à manifester de vendredi soir. Nous ne revendiquons pas ce mode d'expression. Les tagueurs engagent leur responsabilité personnelle.»

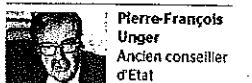
En réponse à la prolifération des tags, Guillaume Barazzone envisage le renforcement de l'équipe de la Voirie – 7 hommes à l'heure actuelle – dédiée au nettoyage quotidien des murs. «C'est une

Pierre-François Unger se recycle dans l'immobilier

L'ancien conseiller d'Etat devient administrateur de la société d'Abdallah Chatila, promoteur de la Tuilette

Pierre-François Unger devient actif dans l'immobilier. L'ancien conseiller d'Etat a été nommé administrateur de la société Vertical Holding, comme l'a révélé l'hebdomadaire *Tout l'immobilier*. Cette société appartient au promoteur Abdallah Chatila, connu notamment pour avoir réalisé l'ensemble de la Tuilette, à Coligny.

poste me permettra de m'investir dans des projets dans les nouvelles zones industrielles mixtes», explique Pierre-François Unger. Il succède à Benoît Genecand, député PLR.



L'ancien magistrat a par ailleurs annoncé dans *Tout l'immobilier* qu'il allait habiter à la Tuilette, en cours de construction.